

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi le 19 juillet 2005 à 19h15, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Jacques Sirois, maire suppléant.

Étaient présents: monsieur le maire suppléant, Jacques Sirois, madame la conseillère, Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Daniel Lauzon.

Également présents, monsieur Armand Comeau, directeur général et Micheline L. Morency, trésorière et greffier adjoint.

Absences : Michel Tartre, Linda McGrail et Serge Roy

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier le 15 juillet 2005, à tous les membres du Conseil.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2005-07-184 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

2005-07-185 CONTRAT DE SERVICE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER

Considérant l'importance qu'accorde la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au développement du soccer;

Considérant les offres de services reçues pour la réalisation des plans et devis;

Considérant que l'offre de services de DSSS (Design et solutions pour surfaces sportives enr.) est la plus basse;

Considérant l'analyse de conformité et la recommandation du directeur de la Gestion du territoire.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'octroyer le contrat à **DSSS** (Design et solutions pour surfaces sportives enr.), selon l'offre de services datée du 19 juillet 2005, représentée par M. François Hébert, architecte paysagiste, pour un montant de **18,100 \$** plus taxes. Ce contrat comprend l'exécution des plans et devis, les services durant l'appel d'offres, la surveillance sans résidence des travaux et tous les frais, excluant les services d'ingénierie pour la conception électrique de même que les frais de coordination pour ces services et, les services d'un laboratoire de contrôle des sols.

ADOPTÉE

2005-07-186 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de lever la séance à 19h19.

ADOPTÉE

Jacques Sirois
Maire suppléant

Micheline L. Morency
Trésorière, greffier adjoint

/vc

